

223C1901
FR0000065484-FS0900

23 novembre 2023

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

LECTRA SA
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 22 novembre 2023, la société de droit espagnol Alantra EQMC Asset Management SGIIC, S.A.¹ (José Ortega y Gasser 29, 28006 Madrid, Espagne), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse :

- le 17 novembre 2023, le seuil de 5% du capital de la société LECTRA SA et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 1 894 894 actions LECTRA SA représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,98% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EQMC Europe Development Capital Fund	1 606 688	4,25	1 606 688	4,23
Mercer QIF Common Contractual Fund	288 206	0,76	288 206	0,76
Total Alantra EQMC Asset Management SGIIC, S.A.	1 894 894	5,01	1 894 894	4,98

- le 20 novembre 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société LECTRA SA et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 901 582 actions LECTRA SA représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 5,001% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EQMC Europe Development Capital Fund	1 612 105	4,26	1 612 105	4,24
Mercer QIF Common Contractual Fund	289 477	0,77	289 477	0,76
Total Alantra EQMC Asset Management SGIIC, S.A.	1 901 582	5,03	1 901 582	5,001

Ces franchissements de seuils résultent d'acquisitions d'actions LECTRA SA sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Alantra Partners, S.A. La société Alantra EQMC Asset Management SGIIC, S.A. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 37 832 788 actions représentant 38 025 787 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.